

COMMUNE DE VILLERS LA CHÈVRE

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux septembre, à 20 h, le conseil municipal de la Commune de Villers la Chèvre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DYE PELLISSON, Maire.

Présents : MM. Alain DYE-PELLISSON, Gilles KREMER, Jean-Marc CHARPENTIER, Bernard GOFFARD, Jean HALSDORF Daniel BALLIET, Claude FORTEMPS, Fabrice TOLLE et Mmes Joëlle BINOT, Aurélie BRAGEUL et Sylviane VUERICH.

Absents excusés : MM. Eric LAMBERT, Sylvain TASSIN et Bernard HAMIAUX.

M. Eric LAMBERT a donné pouvoir à M. Jean HALSDORF ;
M Bernard HAMIAUX a donné pouvoir à M. Gilles KREMER ;

Un scrutin a eu lieu, M. Bernard GOFFARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1 - Lotissement « La Chaviotte » : tarif du terrain à bâtir

DÉLIBÉRATION 2025-17 : Lotissement « La Chaviotte » : tarif du terrain à bâtir

Le maire rappelle au conseil municipal que les travaux de viabilité du lotissement « la Chaviotte » ont démarré en octobre 2024, et que seulement 4 lots sur les 12 ont été réservés. La conjoncture du marché immobilier actuel est complètement différente aujourd'hui.

Il propose donc de revoir le prix de vente à la baisse.

Après délibération, le conseil municipal,

- Fixe le prix du terrain à bâtir à 25 000 € TTC l'are (vingt-cinq mille euros) sur le lotissement « la Chaviotte » ;
- Précise que les futurs acheteurs auront l'obligation de déposer leur permis de construire dans les 2 ans suivant la signature de l'acte de vente chez le notaire ;
- Précise que tous les frais d'acquisition seront à la charge de l'acheteur ;
- Autorise le maire à signer tous les documents concernant cette opération.

Adopté à l'unanimité.